



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Version en ligne

25 NOVEMBRE 2025



AFC Infos - Novembre 2025

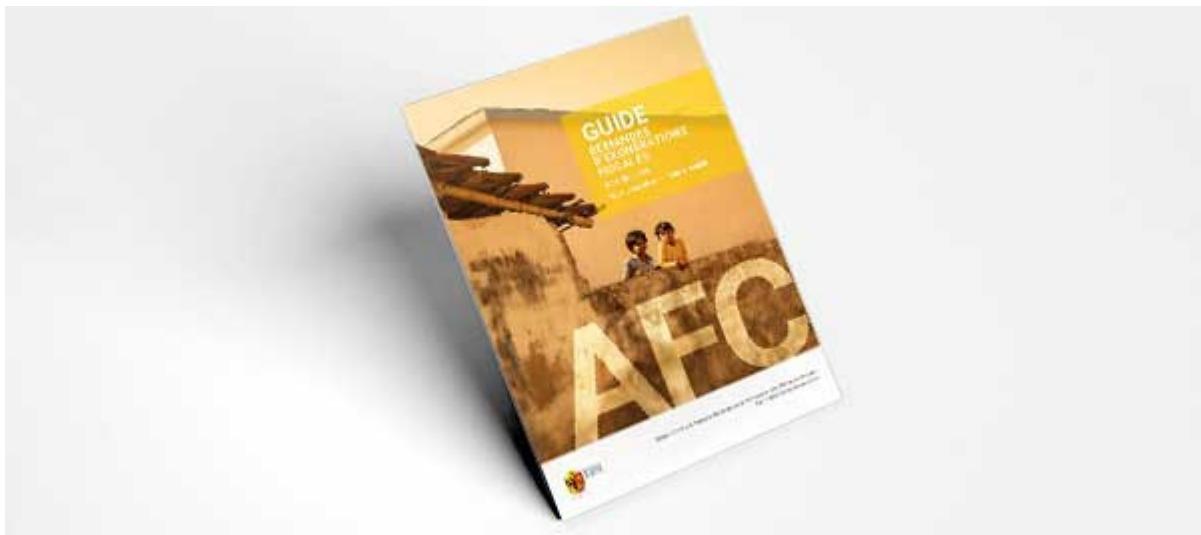
Chère lectrice, cher lecteur,

Voici les dernières actualités de l'administration fiscale cantonale (AFC) de Genève.

Retrouvez l'ensemble de nos actualités et nos livrets d'information sur
www.ge.ch/c/impots.

Associations et fondations >

Genève précise sa pratique pour soutenir
le secteur associatif et philanthropique



L'administration fiscale cantonale (AFC) de Genève clarifie sa pratique en matière d'exonération fiscale à l'égard des entités à but non lucratif.

Une nouvelle version du [Guide des exonérations fiscales pour les associations et fondations](#) a été mise à jour et publiée sur [ge.ch](#).

Cette mise à jour vise à préciser principalement la pratique de l'AFC concernant les points suivants:

- L'indemnisation des membres du comité de l'association ou du Conseil de fondation.
- Les institutions qui poursuivent une activité en partie ou en totalité à l'étranger peuvent bénéficier d'une exonération fiscale.
- Le soutien par du financement entrepreneurial peut être admis.

Ces ajustements témoignent de la volonté du canton de Genève de continuer, conformément aux recommandations du Centre en philanthropie de l'Université de Genève (GCP), à accompagner les entités engagées pour le bien commun.

[EN SAVOIR PLUS](#)

Impôt à la source > Employeurs >

**Télétravail des personnes frontalières:
vos nouvelles obligations en tant
qu'employeur**



En janvier 2027, vous devrez transmettre à l'administration fiscale cantonale (AFC) le taux de télétravail effectué en 2026 par les personnes frontalières de votre entreprise.

Dès le 1^{er} janvier 2026, vous devez suivre les jours de télétravail et de missions temporaires effectués par chaque salariée ou salarié domicilié en France pour pouvoir calculer le taux de télétravail à transmettre en janvier 2027.

[EN SAVOIR PLUS](#)

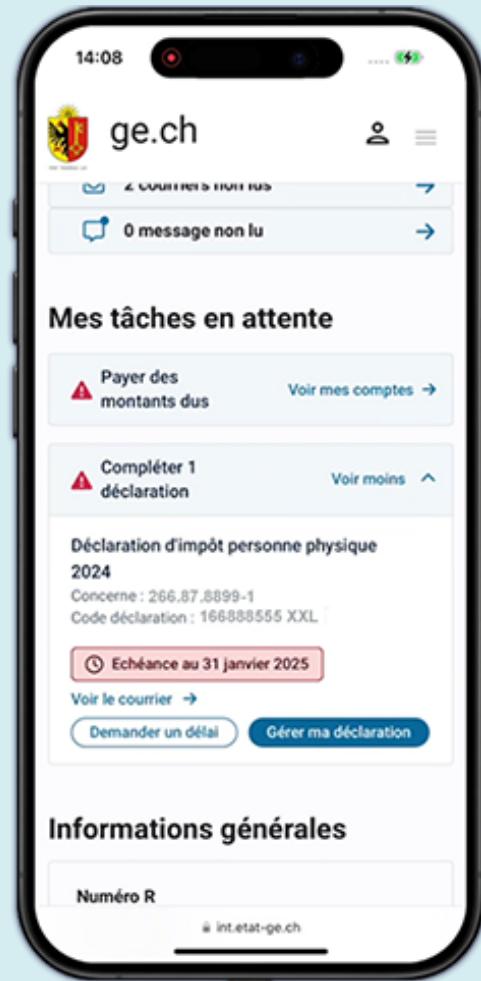
Simplifiez vos impôts avec les e-démarches!

Désormais, votre espace fiscal est aussi accessible depuis votre smartphone!

- Visualisation des tâches en attente
- Soldes et paiements de vos comptes
- Tous vos documents depuis 10 ans

Effectuez vos démarches plus facilement

- Déclaration en ligne préremplie
- Contact par messagerie sécurisée
- Prolongation du délai de dépôt
- Demande de rectification en ligne
- Corrections des données personnelles



Activez votre compte dès maintenant

En ligne

INSCRIPTION

En visioconférence

RENDEZ-VOUS

Aux guichets

RENDEZ-VOUS

Émoluments >

Les frais de rappel pour le non-retour de la déclaration d'impôt passeront à 20 francs

Dès le 1^{er} janvier 2026, le rappel ordinaire pour non-retour de la déclaration d'impôt passera de 10 à 20 francs, afin de rétablir l'équité entre les contribuables qui demandent une prolongation de délai – et paient déjà 20 francs – et ceux qui ne font aucune démarche.

Par ailleurs, le coût des copies de documents fiscaux (hors déclaration et

bordereau) sera réduit de 2 à 1 franc par page, en cohérence avec les autres règlements cantonaux.

[EN SAVOIR PLUS](#)

Payer ses impôts >

Les taux d'intérêt changent en 2026

Valable dès le 1^{er} janvier 2026

Impôts cantonaux et communaux (ICC)

En votre faveur

Les taux d'intérêt rémunératoire et compensatoire positif, d'intérêt sur montants à rembourser et d'escompte passent à 0.10%.

En faveur de l'administration

Les taux d'intérêt moratoire, compensatoire négatif ou financier passent à 2.60%.

Les taux d'intérêt ICC et les taux d'escompte sont fixés chaque année par le Conseil d'État et publiés dans un [règlement d'application](#) de la loi (LPGIP).

Impôt fédéral direct (IFD)

En votre faveur

Le taux d'intérêt rémunératoire passe à 0.00%.

Le taux d'intérêt sur montants à rembourser passe à 4.00%.

En faveur de l'administration

Le taux d'intérêt moratoire passe à 4.00%.

[TAUX ET DONNÉES FISCALES](#)

Fermeture >

Fermeture de fin d'année de l'AFC – 2025/2026



L'administration fiscale cantonale sera fermée du **mercredi 24 décembre 2025 au jeudi 1^{er} janvier 2026 inclus.**

Les [e-démarches fiscales](#) restent accessibles. Les demandes effectuées pendant les fêtes seront traitées dès le vendredi 2 janvier 2026.

Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année!

[EN SAVOIR PLUS](#)

Participer à l'Assemblée citoyenne pour la démocratie

50 citoyennes et citoyens vont imaginer ensemble l'avenir de la démocratie genevoise. Les personnes retenues seront défrayées pour leur travail.
Et si vous participiez à cette aventure ?

Inscrivez-vous
avant le
31 janvier
2026

!!!

Retrouvez-nous sur LinkedIn



Ceci est un envoi automatique. Merci de ne pas répondre à ce message.

Vous recevez cet email car vous êtes inscrite ou inscrit à cette newsletter.

[Me désabonner de cette newsletter](#)



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX